

Scolarisation des enfants réfugiés dans le monde arabe Le Maroc, l'heureuse exception

27.11.2019 | Au Maroc, le droit à la scolarisation est garanti aux enfants réfugiés sans conditions préalables, sans distinction et quel que soit leur statut juridique (réfugié, migrant ou mineur non accompagné). Un droit consacré par les conventions signées et ratifiées par l'Etat marocain et appuyé par la Constitution de 2011.

Aujourd'hui, les enfants réfugiés sont scolarisés à hauteur de 92% au primaire et 28% dans le secondaire, selon des chiffres émanant du HCR Maroc.

En effet, notre pays a déployé, depuis cinq ans, de grands efforts pour insérer les enfants migrants et réfugiés dans le système éducatif.

Pourtant, ce droit élémentaire n'est pas garanti partout dans

les pays arabes. Selon un récent rapport de l'UNESCO intitulé : « Etats arabes – Migration, déplacement et éducation : bâtir des ponts, pas des murs », plusieurs entraves nuisent à un meilleur accès des réfugiés au système scolaire (formalités administratives, défis linguistiques, ségrégation, risques sécuritaires, ...) et rendent caduque la jouissance par eux de leur droit à l'éducation.

Selon ce rapport, les Etats arabes forment la région la plus touchée par les déplacements. Cinq des douze pays de la région enregistrent le pourcentage le plus élevé de personnes déplacées internes (PDI) dans le monde.

En Irak, 42 % des enfants et des jeunes déplacés à l'intérieur du pays ont reçu une éducation formelle, contre 73 % des enfants non déplacés. Le nombre restreint d'écoles de langue arabe et les questions relatives à la reconnaissance des qualifications par les écoles de la région du Kurdistan entravent l'accès à l'éducation.

Souvent, les enseignants dans les situations de déplacement interne ne sont ni payés ni formés de manière efficace. Au Yémen, dans les gouvernorats contrôlés par les Houthis, les enseignants n'ont pas reçu leur salaire depuis 2016. De nombreux enfants déplacés ont besoin d'un soutien psychosocial, y compris 13 % des enfants syriens déplacés à l'intérieur du pays en 2018, mais les enseignants reçoivent rarement la formation nécessaire afin de répondre à ce défi.

Les Etats arabes accueillent un tiers des réfugiés du monde dont 6,7 millions de réfugiés syriens. Le rapport précise que malgré un soutien remarquable des cinq pays hébergeant des réfugiés syriens, 39 % des enfants syriens ne sont toujours pas scolarisés. L'absence de certificats de naissance ou de

certificats d'études peut constituer un obstacle à l'accès à l'école. Au Liban, les Syriens doivent prouver qu'ils ont le statut de réfugié et qu'ils ont terminé leurs études primaires pour aller à l'école secondaire. La Jordanie et l'Irak ont rejeté cette exigence et ont permis à tous les réfugiés de s'inscrire sans certification.

Le document de l'UNESCO souligne, par ailleurs, que malgré un engagement admirable en faveur de l'inclusion, de nombreux réfugiés sont encore scolarisés dans des systèmes parallèles, qui ne sont pas viables à long terme, surtout sans un financement adéquat. La Jordanie et le Liban ont adopté des systèmes scolaires à double vacation comme seule solution réaliste et immédiate, mais ces pays ont besoin de fonds pour soutenir les enseignants et se préparer à une éventuelle fin de ce système. Plus d'un demi-million de réfugiés palestiniens sont éduqués par l'UNRWA, qui travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des pays d'accueil pour assurer une transition en douceur des étudiants vers les systèmes nationaux. D'autres réfugiés se trouvent dans des systèmes ségrégués. A ce propos, on peut citer le cas des séquestrés des camps de Tindouf qui ont un système éducatif séparé et des programmes distincts. Tel est le cas également des réfugiés maliens dans les camps de réfugiés en Mauritanie qui suivent toujours le programme scolaire malien.

Dans les pays du Conseil de coopération du Golfe où l'on enregistre les taux d'immigration les plus élevés au monde, les migrants sont obligés de payer des frais de scolarité pour fréquenter les écoles publiques sauf au Bahreïn. Les systèmes scolaires privés parallèles, où les apprenants étudient des programmes d'études de leur pays d'origine ou d'un autre pays étranger – mais pas de leur pays d'accueil – sont la norme. Le secteur privé de l'éducation est censé doubler sa valeur d'ici

six ans pour atteindre 26,2 milliards de dollars d'ici 2023.

Pour améliorer l'intégration, certains pays de la sous-région ont pris des mesures pour enseigner l'arabe aux étudiants migrants, mais l'efficacité de ces initiatives n'a pas été évaluée. En 2017, les deux tiers de la jeunesse arabe ont déclaré parler plus l'anglais que l'arabe standard dans leur vie quotidienne.

Sur un autre registre, le rapport indique que le flux de migrants internes dans les villes conduit souvent à la ségrégation résidentielle ; les bidonvilles étant la manifestation la plus visible dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, où l'éducation fait souvent défaut. En Irak, 13 % de la population vit dans 3.700 bidonvilles où il y a près de 2.200 écoles dont la construction est inachevée. Un quart des ménages des quartiers informels du Caire déclarent que les écoles secondaires sont trop éloignées.

Manos Antoninis, directeur du rapport GEM, a déclaré que les déplacements massifs de population constituent un problème mondial qui exige une aide internationale. Le hic, c'est que les Etats ne font pas assez pour assumer cette responsabilité partagée. « Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire continuent d'assumer beaucoup plus que leur juste part et cela ne peut plus être acceptable. Les réfugiés non scolarisés de la région devraient pointer du doigt les donateurs internationaux. Il est inacceptable qu'ils n'aient pas tenu leurs promesses», a-t-il lancé.

Pour répondre à cette situation, le rapport recommande une protection du droit à l'éducation des migrants et des personnes déplacées, l'inclusion des migrants et des personnes déplacées dans les systèmes éducatifs nationaux en intégrant

et en planifiant les besoins éducatifs des migrants et des personnes déplacées.

Le rapport exige également une représentation fidèle de l'histoire des migrations et des déplacements dans l'enseignement dispensé ainsi que la préparation des enseignants des migrants et des réfugiés à aborder les questions liées à la diversité et les outiller sur les difficultés rencontrées par ces apprenants tout en tirant profit du potentiel des migrants et des personnes déplacées.

Il est également question de soutenir les besoins éducatifs des migrants et des personnes déplacées en matière d'aide humanitaire et d'aide au développement, conclut le rapport.

Source

: https://www.libe.ma/Scolarisation-des-enfants-refugies-dans-le-monde-arabe_a113605.html